



Réponse du Conseil communal à l'interpellation n° 15-605 du groupe PopVertSol intitulée « Neuchâtel une ville étudiante mais sans étudiant, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? »

(du 1^{er} février 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 4 novembre 2015, le Groupe PopVertSol, par M. Dimitri Paratte et consorts a déposé l'interpellation intitulée « Neuchâtel une ville étudiante mais sans étudiant, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? » dont le contenu valant également développement écrit, est le suivant :

« Le groupe PopVertSol est inquiet du manque d'attention flagrant que la Ville de Neuchâtel attache aux 4000 étudiantes et étudiants qui ont choisi notre ville pour passer les plus belles années de leur vie. Nous attendons les réponses de plusieurs directions responsables à nos yeux de la dégradation des conditions cadres de la vie culturelle étudiante : celle de la Sécurité et l'autre de la Culture et accessoirement de l'Urbanisme.

1) Pourquoi la Ville refuse-t-elle de louer la salle des fêtes de la ferme de Pierre-à-Bot ? La mort dramatique dans un accident de la route d'un utilisateur ivre de cette salle ne peut justifier la punition collective de toute la communauté étudiante neuchâteloise par une interdiction discriminatoire des fêtes étudiantes.

2) *Pourquoi de nombreuses associations étudiantes se sont-elles vues refuser des autorisation de police pour organiser des manifestations dans les murs de l'Alma Mater à l'exception notable de la fête «Secomania»? La proximité politique entre cette association de sciences économiques et la Direction de la sécurité est-elle en jeu ?*

3) *Suite aux débordements à la dernière Secomania en 2014 victime de son succès, la Case à Chocs refuse d'accueillir toute nouvelle fête étudiante. Cette décision nous semble à nouveau une sorte de punition collective qui discrimine les Ethn'noces, Sport'noces ou autres Bio'noces jusqu'à maintenant pas directement incriminées dans des débordements ingérables. Quelle est la politique culturelle visée par ce type d'exclusion de la scène étudiante neuchâteloise ?*

4) *Pour donner une chance au Conseil communal de nous parler d'un avenir meilleur, au-delà de la construction de logement pour doctorant-e-s, quelle sera sa politique visant à faire de Neuchâtel un lieu où il fait à la fois bon étudier mais aussi vivre une vie culturelle accessible et où il serait possible de célébrer les joies des examens et de la vie universitaire sans exclusion de tous les lieux publics ?*

Le présent texte fait office de développement écrit »

Cette interpellation a été inscrite à l'ordre du jour pour la première fois lors de la séance du 9 novembre 2015. La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

1. Introduction

Neuchâtel est une ville attrayante dans laquelle il est possible à la fois d'étudier sérieusement et de se distraire de multiples façons. A taille humaine, notre cité se distingue par une vie culturelle particulièrement riche et diversifiée et une offre en matière de divertissements à même de satisfaire toutes les catégories de la population.

Ville d'études, Neuchâtel accueille un grand nombre de jeunes en formation, que ce soit dans son Université, ses Hautes écoles, ses Lycées et son Centre de formation professionnelle. Le Conseil communal affirme que la présence de nombreux étudiants et apprentis dans notre ville constitue une chance et une richesse, gages de dynamisme et de fraîcheur intellectuelle appréciables. Les jeunes qui choisissent de venir se former chez nous deviennent en quelque sorte

des ambassadeurs de la ville. Nous avons donc à cœur qu'ils s'établissent à Neuchâtel mais aussi, s'ils ne doivent y passer que quelques temps, qu'ils s'y plaisent autant que faire se peut durant leurs années études dans nos hautes écoles. Par son dynamisme et sa joie de vivre, cette jeunesse en formation constitue en effet un atout indéniable pour une ville qui souhaite se distinguer par son art de vivre et son esprit d'innovation.

C'est pourquoi, conscient de cette réalité, nous avons développé, avec l'aval de votre Autorité, une politique culturelle qui, à travers le soutien de toute une série de manifestations et d'événements, entend favoriser la culture « jeune », non seulement destinée aux moins de 25 ans mais aussi produite par des acteurs culturels émergents, dans des lieux prisés de la jeunesse comme la Case à chocs.

Nous comprenons également le besoin des étudiants de se retrouver et de faire la fête ensemble. En l'absence de véritable campus universitaire, c'est dans les établissements publics ainsi que lors de manifestations comme la Fête des vendanges ou les « silent parties » et les festivals comme le NIFFF et Festi'neuch que la jeunesse estudiantine neuchâteloise doit pouvoir fêter à sa guise un examen réussi, l'arrivée des vacances ou tout simplement le bonheur d'avoir toute la vie devant soi !

Conscient de la nécessité pour les associations d'étudiants de trouver des lieux adéquats pour organiser de telles soirées festives, nous n'avons jamais refusé l'accès à un quelconque endroit lui appartenant (ou que la Ville subventionne) à des comités d'organisation de fêtes étudiantes. Cela vaut en particulier pour la Case à chocs, lieu voué par excellence à la jeunesse, qui est toujours resté accessible aux étudiants et à leurs associations.

La Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN) était persuadée du contraire, qui a fait savoir publiquement son mécontentement vis-à-vis de cette prétendue marque d'ostracisme de la Ville à l'encontre des étudiants. Pour dissiper un malentendu sans doute né d'une communication inappropriée et incomplète de la part de la Ville, le directeur de la culture a rencontré à deux reprises, en novembre 2015 et janvier 2016, les représentants des associations d'étudiants afin d'envisager avec eux l'avenir et de trouver des solutions à même de les rassurer.

Les discussions avec les étudiants en présence des chefs du service de la culture et du service de l'intégration et des infrastructures culturelles

ainsi que d'un responsable de la Case à chocs se sont déroulées dans un climat courtois et constructif. Ces deux rencontres ont permis aux étudiants d'exprimer leurs préoccupations et d'explicitier leurs besoins et à la Ville de préciser les contraintes d'exploitation liées à certains lieux. Nous avons dressé à l'intention de nos interlocuteurs la liste des salles à disposition en ville et dans les environs, avec tarifs de location, capacités et équipements à disposition. Nous avons également expliqué aux étudiants présents lors de ces séances la procédure à suivre pour obtenir les autorisations nécessaires à la mise sur pied de telles soirées et les avons assurés de notre soutien pratique durant la procédure. Nous avons également organisé une séance d'information avec le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires désormais seul compétent pour délivrer les autorisations de soirées sur préavis de la Ville.

Nous avons par ailleurs proposé à la FEN d'instaurer des liens réguliers avec la Ville. La Direction de la culture rencontrera donc désormais plusieurs fois par an une délégation d'étudiants afin de s'informer de leurs préoccupations et d'entendre leurs besoins, voire même de les associer à certaines décisions. Il est en effet primordial pour notre Conseil de rester à l'écoute de la jeunesse étudiante si nombreuse dans notre ville et de veiller à ce qu'elle puisse toujours disposer de lieux de culture et de divertissements adéquats.

2. Réponse aux questions posées

1) Salle de la ferme de Pierre-à-Bot

La Ville de Neuchâtel n'a jamais refusé de louer la ferme de Pierre-à-Bot à des associations d'étudiants. Les dernières requêtes à ce sujet remontent à 2012. L'une a été acceptée et la soirée organisée dans les salles louées à cet effet. L'autre demande émanait d'organisateur qui ont finalement renoncé à mettre sur pied leur fête à cet endroit. Plus aucune demande ne nous est parvenue depuis pour la ferme de Pierre-à-Bot.

La ferme de Pierre-à-Bot, de l'avis même des intéressés, n'apparaît pas comme le lieu idéal pour organiser des soirées d'étudiants. Quelque peu excentré sur les hauts de la ville, cet endroit est accessible par les transports publics en journée mais ne facilite pas les retours chez soi au milieu de la nuit. Par ailleurs, il n'est pas possible d'y réunir plus de 164 personnes en même temps pour des raisons de sécurité en cas d'incendie. Ceci dit, les étudiants comme les autres catégories de la

population peuvent louer la Ferme de Pierre-à-Bot à condition de se conformer au règlement d'usage des locaux.

De manière générale, il convient de savoir qu'une autorisation officielle est nécessaire pour organiser une soirée. Une telle autorisation est désormais délivrée par le SCAV sur préavis de la Ville, en l'occurrence de la Direction de la sécurité. Chaque demande fait donc l'objet d'une analyse détaillée conduite par le service de la sécurité (qui consulte d'autres services communaux) à l'intention du directeur de la sécurité qui préavise finalement la demande en toute connaissance de cause. Il va de soi que les demandes émanant d'associations d'étudiants ne sont pas traitées différemment des autres et que ces associations ne font l'objet d'aucune discrimination de notre part.

Au cours des quatre dernières années, aucune des douze demandes d'autorisation déposées par des associations d'étudiants pour l'organisation de soirées festives n'a fait l'objet d'un préavis négatif du service de la sécurité urbaine. Au contraire, toutes ont été acceptées.

2) *Manifestations dans les murs de l'Université*

Aucune autorisation de police n'a jamais été refusée à notre connaissance à une association d'étudiants pour l'organisation d'une soirée au sein de l'Université. Et pour cause ! La Ville n'est pas compétente en la matière et seule la direction de l'Université peut autoriser ou pas la tenue de telles soirées festives au sein de l'Alma mater. La Direction de la sécurité n'est aucunement impliquée dans la procédure.

Le Secrétariat général de l'Université indique que trois manifestations d'étudiants sont mises sur pied chaque année dans le bâtiment principal : L'électrochoc, la soirée de Sécomania et le Bal des diplômés. L'Université précise que les associations d'étudiants peuvent accéder sans problème aux locaux universitaires.

3) *Soirées étudiantes à la Case à choc*

Notre Conseil tient à préciser qu'il n'a jamais été question d'interdire aux étudiants l'accès à la Case à Chocs. Ce haut lieu des musiques actuelles est ouvert à toutes et tous sans aucune restriction. Les

étudiants comme les apprentis et le public en général y sont toujours les bienvenus.

Les jeunes et les associations estudiantines peuvent ainsi continuer à y organiser leurs soirées à condition toutefois de respecter les règles élémentaires qui sont imposées à tous les usagers de ce lieu. Il s'agit en particulier de règles ayant trait à la sécurité. Les organisateurs de soirées à la Case à Chocs doivent se conformer aux exigences du personnel d'exploitation concernant le choix de l'agence de sécurité et le nombre d'agents présents à leurs frais lors des soirées. Les organisateurs de soirées (étudiantes ou non) doivent aussi sensibiliser leurs publics au respect du voisinage à l'extérieur de la Case à Chocs. L'ancienne brasserie Muller se trouve en effet dans un quartier densément peuplé dont les habitants ont droit à un sommeil tranquille.

A ces conditions - qui sont valables pour tous les usagers - les jeunes ainsi que leurs sociétés et associations sont encore et toujours les bienvenus dans ce lieu de culture si important pour Neuchâtel qu'est la Case à chocs.

4) *Politique de la Ville*

Nous avons souhaité adapter notre politique culturelle à la présence importante d'étudiants et d'apprentis à Neuchâtel. C'est pourquoi nous traitons avec une attention toute particulière les demandes de soutien émanant d'organismes et d'acteurs culturels proposant des événements, manifestations et autres divertissements de qualité destinés plus particulièrement à la jeunesse estudiantine. Nous avons conscience que nous devons répondre à l'attente des étudiants et des apprentis en matière culturelle et nous nous efforçons d'y parvenir à travers diverses actions.

En matière de politique culturelle, comme le précise le rapport 11-016 à ce sujet, l'un des objectifs premiers de notre Autorité consiste à favoriser une offre culturelle en adéquation avec l'importante population en formation à Neuchâtel. Les jeunes peuvent ainsi choisir ce qui leur convient dans une vaste palette d'activités culturelles et ceci souvent à des prix préférentiels et adaptés à la maigreur de leur bourse. Parmi les événements activement soutenus par la Ville susceptibles de satisfaire les intérêts de cette population figurent notamment :

- Festi'neuch, festival des musiques actuelles
- Le Festival du film fantastique (NIFFF) et son open air gratuit sur

les Jeunes-Rives

- La Fête du cinéma (avec entrées à prix réduits)
- La Fêtes de la musique (entièrement gratuite)
- La Superette, festival des musiques électroniques
- Le Festival de Courgemétrages (entièrement gratuit)
- La soirée du 31 décembre « Happy New Year » aux patinoires,
- Le Festival Lets dance floor aux Patinoires à l'Ascension,
- Le 1^{er} août dansant à la place du Port
- Plusieurs soirées organisées par L'Association *Cotton* (soirées festives gratuites en plein air avec Dj's, grillades et musique)
- Le Festival « Fais-nous rire » au Temple du Bas
- Les Silent Party (gratuites en mai et en décembre)
- Les Soirées de concerts au Bar King et au King du lac (gratuites)
- Les Concerts et Black Discos à la Case-à-Chocs organisées par des tiers

Neuchâtel avec sa bibliothèque publique, ses musées et les expositions de qualité qu'ils proposent à intervalles réguliers constituent aussi sans conteste un centre d'intérêt culturel non négligeable pour la jeunesse. Le Musée d'ethnographie, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'art et d'histoire et le Jardin botanique représentent des pôles de compétences générateurs d'activités passionnantes pour les étudiants et les chercheurs. Les institutions muséales communales entretiennent de longue date des liens étroits avec les hautes écoles, l'université et les lycées. Ainsi, les musées collaborent étroitement avec les écoles dans l'organisation de cours et de travaux pratiques pour étudiants et mettent à dispositions des enseignants des collections, des locaux et des ressources documentaires. Ils confient également souvent des mandats à l'Université, aux Hautes Ecoles et au CPLN pour la création de modules dans le cadre d'expositions temporaires. Les responsables de nos musées accueillent et forment des stagiaires et supervisent leurs travaux de diplôme. Plus spécifiquement, le Muséum coordonne le fonctionnement de sociétés qui procurent aux étudiants des lieux de rencontre et d'échanges avec les acteurs locaux des disciplines issues des sciences naturelles. Ce musée confie par ailleurs la réalisation de dispositifs techniques aux étudiants du CPLN. Le Musée d'ethnographie de son côté offre aux étudiants de l'Institut d'ethnographie logé dans ses murs un programme toujours très apprécié construit autour des expositions temporaires. Le Jardin botanique enfin constitue un magnifique terrain d'essais pour des chercheurs de l'Université qui publient de nombreux articles relatifs à des expériences menées dans le vallon de l'Ermitage. A noter aussi l'existence d'offres culturelles

spécifiques soutenues par la Ville proposées aux jeunes par les théâtres de la place.

S'agissant de l'accès aux infrastructures culturelles et sportives dont elle est propriétaire ou qu'elle subventionne, la Ville déploie de gros efforts pour que piscines, patinoires, musées et théâtres pratiquent des prix préférentiels pour les étudiants afin que cette catégorie souvent peu fortunée de notre population puisse y accéder sans problème. Rappelons à ce propos que l'entrée dans nos musées communaux est gratuite pour tous le mercredi. Toujours dans l'idée de faciliter l'accès des jeunes à la culture, nous avons négocié avec l'exploitant des salles de cinéma de Neuchâtel au moment de la suppression de la taxe sur les spectacles un tarif préférentiel pour les moins de 25 ans qui épargnent ainsi deux francs par billet.

La Ville soutient également activement le Parlement des jeunes au sein duquel des étudiants de l'Université, de la HEG, des Lycées, du CPLN, de la HEM, du Conservatoire, de l'Ecole normale et du Lycée artistique font ensemble l'apprentissage de la démocratie. Le Parlement des jeunes (comme son cadet le Conseil des jeunes) est encadré par le Service communal de l'intégration qui met à sa disposition un budget lui permettant de développer et subventionner des projets choisis en plenum par ses membres. Cette assemblée de jeunes favorise ainsi l'éclosion d'évènements culturels et sportifs particulièrement destinés aux étudiants. Enfin, notre Conseil sait bien qu'il est souvent difficile de se loger dans notre région lorsqu'on ne dispose pas d'un revenu régulier. Ce type de difficultés fait actuellement l'objet de sa part d'un examen particulier.

3. Conclusion

Notre Conseil s'efforce de proposer aux nombreux étudiants qui résident à Neuchâtel une offre séduisante et variées en matière de loisirs culturels et sportifs. Il souhaite à travers sa politique culturelle favoriser une offre riche et diversifiée d'évènements et manifestations susceptibles de satisfaire la curiosité et les intérêts des jeunes. Nous voulons absolument que nos étudiants qui contribuent pour beaucoup à l'identité de notre ville, trouvent ici un endroit attrayant et plaisant où l'on s'amuse (presque) autant que l'on étudie, dont ils garderont tout au long de leur existence un souvenir lumineux. En influant sur la politique des prix dans la mesure de nos moyens, nous entendons faire en sorte que la culture produite à Neuchâtel demeure accessible à toutes et tous et en particulier aux jeunes en études dont les moyens sont limités.

En ce qui concerne l'organisation des soirées d'étudiants, les discussions constructives menées récemment avec la FEN ont permis d'éclaircir la situation, de dissiper certains malentendus et de trouver des solutions constructives pour que les jeunes disposent toujours à l'avenir de lieux adéquats pour y organiser leurs soirées récréatives et conviviales dans de bonnes conditions.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n° 15-605.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol